

CONTRAT DE LICENCE UTILISATEUR FINAL (CLUF)

ABBYY Screenshot Reader 11.0

Important ! Veuillez lire attentivement les termes suivants avant d'installer, de copier et/ou d'utiliser ABBYY Screenshot Reader 11.0 (ci-après désigné par le terme « LOGICIEL »). En installant, en copiant ou en utilisant ce LOGICIEL de toute autre manière, vous vous engagez à accepter les termes suivants.

Ce Contrat de licence utilisateur final (ci-après désigné par le terme « CLUF ») constitue un accord juridique entre vous, l'utilisateur final s'étant procuré le LOGICIEL et ABBYY. Le LOGICIEL inclut tous les supports, toutes les informations imprimées et toute la documentation électronique ou « en ligne » associés au LOGICIEL ainsi que les applications, les bases de données et autres composants du logiciel.

Ce CLUF entre en vigueur lorsque vous acceptez tous les termes mentionnés lors de l'installation du LOGICIEL ou lorsque vous commencez à utiliser le LOGICIEL de quelque manière que ce soit. Ce CLUF vous engage pendant toute la durée du copyright du LOGICIEL, sauf en cas d'indication contraire stipulée dans le CLUF ou dans un autre contrat écrit conclu entre vous et ABBYY. Ce CLUF peut dépendre du champ d'application de la licence telle qu'elle est décrite dans ce CLUF.

Le LOGICIEL est protégé par les lois et dispositions des traités internationaux concernant le copyright. Vous acceptez que le présent CLUF s'applique au même titre que tout autre accord écrit que vous auriez signé. Ce CLUF vous est applicable.

Si le LOGICIEL est accompagné d'une copie papier d'un contrat distinct applicable à votre utilisation du LOGICIEL, en cas de divergences entre le contenu du texte de ce CLUF et le texte de la copie papier du contrat distinct, le texte contenu dans la copie papier du contrat distinct prévaut.

Le CLUF peut être disponible en plusieurs langues. Il se peut qu'il existe des incohérences ou différences d'interprétation entre la version anglaise du CLUF et les versions du CLUF disponibles dans d'autres langues. Dans un souci d'uniformité et afin d'éviter toute ambiguïté, la version anglaise de notre CLUF régit tout différend, toute réclamation ou toute poursuite intervenant dans le cadre de l'interprétation, l'exécution ou de tout autre élément lié au CLUF.

En installant, copiant ou utilisant de quelque autre façon ce LOGICIEL, vous reconnaissez avoir lu le présent CLUF et avoir compris et accepté de vous soumettre à ses conditions. Si vous n'acceptez pas les termes de ce CLUF, n'installez pas et n'utilisez pas le LOGICIEL ou ses composants.

Définitions

« **ABBYY** » désigne

ABBYY USA Software House Inc. enregistré à l'adresse 890 Hillview Court, Suite 300, Milpitas, Californie 95035, États-Unis, lorsque l'article 12.1 du présent CLUF s'applique ;

ABBYY Japan Co., Ltd. domicilié au 2-5-14 Shin-Yokohama, Kohoku-ku, Yokohama-shi, Kanagawa-ken 222-0033, Japon, lorsque l'article 12.2 du présent CLUF s'applique ;

ABBYY Europe GmbH enregistré à l'adresse 300 Landsberger strasse, 80687

Munich, Allemagne, lorsque l'article 12.3 de ce CLUF s'applique ;
ABBYY UK Ltd. domicilié à l'adresse Centrum House, 36 Station Road, Egham, Surrey, TW20 9LF, Royaume-Uni, lorsque l'article 12.4 du présent CLUF s'applique ;
ABBYY PTY Ltd., enregistré à l'adresse Citigroup Building', Level 13, 2-26 Park Street, Sydney NSW 2000, Australie, lorsque l'article 12.5 du présent CLUF s'applique ;
ABBYY Production LLC enregistré à l'adresse ul. Otradnaya, dom 2B, building 6, office 12, 127273, Moscou, Russie, lorsque l'article 12.6 du présent CLUF s'applique ;
ABBYY Software House Ukraine enregistré au 31, Degtyarevskaya st., Kiev, Ukraine 03057 lorsque l'article 12.7 du présent CLUF s'applique ;
et ABBYY Solutions Ltd., domicilié à l'adresse Michail Karaoli 2, Egkomi CY 2404, Nicosie, Chypre, dans tous les autres cas.

« **Vous** », « **Votre** » et « **Utilisateur final** » désignent et incluent toute personne et/ou entité s'étant procurée le LOGICIEL à des fins d'utilisation personnelle et non en vue de le revendre.

« **Licence** » désigne le droit limité et non exclusif qu'ABBYY vous accorde pour installer et utiliser les fonctionnalités du LOGICIEL conformément aux termes et conditions de ce CLUF.

« **Partenaires d'ABBYY** » désigne une entité ou un individu autorisé(e) sous licence par ABBYY à revendre et à distribuer des copies sous licence du LOGICIEL aux Utilisateurs finaux, que ce soit directement ou via un ou plusieurs sous-revendeurs ou sous-distributeurs.

« **Ordinateur** » désigne une machine physique ou virtuelle comprenant un ou plusieurs cœurs de processeur (Unité centrale de traitement) et fonctionnant sous un système d'exploitation spécifique. Toute modification apportée à la configuration ou à la composition de l'ordinateur peut entraîner le fait que l'ordinateur soit considéré comme un autre ordinateur dans le cadre de la licence.

« **Machine virtuelle** » désigne un système matériel virtuel (ou émulé).

« **Numéro de série** » désigne l'identifiant unique de la licence, ou du groupe de licences ayant des paramètres similaires, qui est fourni à l'utilisateur final.

1. Octroi de licence

1.1 ABBYY vous octroie une licence limitée et non exclusive vous permettant d'installer et d'utiliser les fonctionnalités du LOGICIEL, (y compris les images, photos, animations, composants audio et vidéo, musiques, textes et applications supplémentaires et/ou bases de données intégrées au LOGICIEL, ainsi que la documentation imprimée l'accompagnant), uniquement sous forme de code objet, soumise à toutes les restrictions prévues dans le présent CLUF, le logiciel et/ou les clés de licence du logiciel (« clé de licence »), le LOGICIEL et/ou dans le contrat écrit distinct conclu entre vous et ABBYY ou un partenaire d'ABBYY. Toutes les conditions définies ci-après s'appliquent au LOGICIEL dans son intégralité ainsi qu'à tous ses composants distincts. Tout problème relatif au champ d'application de la licence doit être interprété en faveur des restrictions relatives au champ d'application de la licence. Les restrictions concernant votre utilisation du LOGICIEL incluent mais ne se limitent pas aux éléments suivants :

1.1.1 Nombre de sièges et accès au réseau. Il n'est possible d'installer et d'utiliser le

LOGICIEL que sur un ordinateur (« licence monoposte »).

- 1.1.2 Si vous êtes un particulier, vous pouvez installer et utiliser une copie du LOGICIEL sur un ordinateur de bureau et un appareil portable tant que vous êtes propriétaire et utilisateur des deux appareils. Vous ne pouvez pas utiliser deux copies du logiciel simultanément.
- 1.1.3 Vous pouvez installer et utiliser le LOGICIEL sur un nombre d'ordinateurs et/ou de machines virtuelles équivalant au nombre de licences que vous vous êtes procurées. À n'importe quel moment, vous pouvez accéder à une copie installée du LOGICIEL à l'aide des services terminaux à partir d'un unique ordinateur sauf mention contraire dans un contrat écrit conclu avec ABBYY ou dans un document accompagnant le LOGICIEL. Les services terminaux, utilisés aux fins de la présente, permettent à un utilisateur d'accéder aux applications et données sur un ordinateur distant via un réseau.
- 1.1.4 Durée. L'utilisation du LOGICIEL peut être limitée à une durée déterminée et il ne sera plus possible d'utiliser le LOGICIEL à compter de l'expiration de cette durée.
- 1.2 ABBYY se réserve tous les droits qui ne vous ont pas expressément été accordés dans le cadre de ce CLUF. Ce CLUF ne vous octroie aucun droit relatif aux marques déposées d'ABBYY.
- 1.3 Si le paragraphe 12.6 s'applique et si vous êtes un particulier, vous êtes autorisé à utiliser le LOGICIEL partout dans le monde. Si le paragraphe 12.6 s'applique et si vous êtes une entité, le LOGICIEL peut uniquement être obtenu (acheté) dans le pays où l'entité ou sa filiale et ses agences est/sont domiciliée(s), sauf en cas d'indication contraire stipulée dans un contrat écrit distinct conclu entre vous et ABBYY. Les employés de l'entité ou de sa filiale et de ses agences sont autorisés à utiliser le LOGICIEL partout dans le monde, à condition que le LOGICIEL ait été obtenu et installé dans le pays où l'entité ou sa filiale et ses agences est/sont domiciliée(s).
- 1.4 Toute utilisation du LOGICIEL ou de ses composants en dehors ou en infraction avec les termes et conditions décrits dans ce CLUF constitue une violation des droits liés à la propriété intellectuelle d'ABBYY et/ou de tiers et un motif de résiliation de tous les droits d'utilisation du LOGICIEL qui vous sont octroyés par ce CLUF.
- 1.5 Si vous déployez ou utilisez le LOGICIEL dans un environnement virtuel, ce qui inclut sans s'y limiter, via VMware, Citrix ou un dédoublement : l'accès et l'utilisation du LOGICIEL ne doit à aucun moment outrepasser les restrictions du LOGICIEL ou le champ d'application de la licence qui a été octroyée. Par exemple, la même clé de licence ne peut pas être utilisée pour autoriser l'utilisation du ou l'accès au LOGICIEL dans un environnement virtuel pour un nombre d'ordinateurs supérieur au nombre d'ordinateurs pour lequel une licence a légitimement été obtenue.
- 1.6 Il se peut que le LOGICIEL vous soit fourni sur plusieurs supports (LOGICIEL multi-support), notamment via des téléchargements sur Internet. Quel que soit le nombre ou le type de supports reçu, la licence ne vous autorise à utiliser le LOGICIEL que conformément au champ d'application de la licence du LOGICIEL.

2. Limitations applicables à l'utilisation

- 2.1 Tous les termes d'utilisation et toutes les limitations régissant l'utilisation du LOGICIEL sont énoncés dans ce CLUF, sauf en cas de mention contraire figurant dans un contrat

écrit distinct conclu entre vous et ABBYY ou un partenaire d'ABBYY ou dans toute autre documentation accompagnant le LOGICIEL.

- 2.2 Vous n'êtes pas autorisé(e) à exécuter ou à permettre à d'autres personnes d'exécuter les opérations répertoriées dans la liste ci-dessous :
 - 2.2.1 Effectuer des opérations de rétro-ingénierie, désassembler, décompiler le LOGICIEL (par exemple, reproduire ou transformer le code objet en code source) ou tenter de découvrir le code source du LOGICIEL ou de ses composants, sauf dans la mesure où une telle activité est expressément autorisée par la loi en vigueur indépendamment de cette limitation. Si le droit applicable interdit la restriction de telles activités, toute information découverte de cette façon ne doit pas être divulguée à des tiers sauf si celle-ci est requise par la loi, et doit être divulguée immédiatement à ABBYY. De telles informations sont considérées comme des informations confidentielles et appartenant à ABBYY.
 - 2.2.2 Modifier, adapter (y compris par toute modification visant à permettre au LOGICIEL de fonctionner sur votre matériel), apporter des modifications au code objet du LOGICIEL, aux applications et aux bases de données contenus dans le LOGICIEL autres que les éléments fournis par le LOGICIEL et décrits dans les documents.
 - 2.2.3 Corriger des erreurs du LOGICIEL ou traduire le LOGICIEL sans consentement préalable écrit d'ABBYY.
 - 2.2.4 Louer, concéder en location-vente, octroyer une sous-licence, attribuer ou transférer tout droit qui vous a été accordé par le présent CLUF et tout autre droit relatif au LOGICIEL à toute autre personne, ou autoriser la copie intégrale ou partielle du LOGICIEL sur un autre ordinateur (à l'exception des stipulations de l'article 2.5) sauf en cas d'indication contraire d'un autre accord écrit conclu avec ABBYY.
 - 2.2.5 Permettre à toute personne non autorisée d'utiliser le LOGICIEL et d'accéder et/ou d'utiliser le LOGICIEL, y compris, mais sans s'y limiter, à un système multi-utilisateurs, à un environnement virtuel ou via Internet.
 - 2.2.6 Supprimer, modifier ou rendre illisible tout(e) copyright, marque déposée ou note de brevet apparaissant dans le LOGICIEL tel qu'il vous a été livré.
- 2.3 Vous n'êtes pas autorisé à utiliser le LOGICIEL pour fournir des services de reconnaissance et de conversion payants ou gratuits et/ou pour fournir les résultats ou l'accès aux résultats acquis par le biais de l'utilisation du LOGICIEL en tant que composant d'un autre service incluant la reconnaissance ou la conversion à un autre tiers, sauf si vous avez signé un contrat écrit distinct avec ABBYY.
- 2.4 Vous n'êtes pas autorisé à contourner l'interface utilisateur du LOGICIEL fournie avec le LOGICIEL, sans avoir conclu de contrat écrit supplémentaire avec ABBYY, y compris à utiliser du LOGICIEL en complément d'un autre logiciel.
- 2.5 Vous êtes uniquement autorisé à effectuer un transfert unique et définitif du LOGICIEL directement à un autre utilisateur final. Si vous êtes une entité, un tel transfert nécessite un accord écrit d'ABBYY. Ce transfert doit inclure l'intégralité du LOGICIEL (y compris tous les composants, toutes les copies, tous les supports, toute la documentation imprimée et toutes les mises à jour) et le présent CLUF. Ce transfert ne peut s'effectuer par (voie de) consignation ou autre mode de transfert indirect. Le bénéficiaire de ce transfert unique doit accepter de se conformer aux termes du

présent CLUF, et notamment à l'obligation de ne pas transférer à son tour ce CLUF et ce LOGICIEL. Pour effectuer ce transfert de LOGICIEL, vous devez désinstaller le LOGICIEL de votre ordinateur ou de votre réseau local.

3. Pré-version, version d'essai ou version de démonstration du LOGICIEL

- 3.1 Si le LOGICIEL que vous avez reçu avec cette Licence est une version pré-commerciale ou un logiciel Beta, fourni(e) à des fins d'essai, de démonstration, de vérification ou de test, dispose de fonctionnalités limitées ou moins complètes, est étiqueté « Essayez et achetez », « Essai », « Démonstration » ou vous a été fourni gratuitement (« Logiciel restreint »), la section 3 s'appliquera alors jusqu'à ce que vous obteniez (achetiez) une licence pour la version complète du LOGICIEL. Dans l'éventualité où une disposition de ce contrat entrerait en conflit avec tout autre terme ou toute autre condition spécifié(e) dans ce CLUF, cette section prévaudra sur un tel autre terme et de telle(s) autre(s) condition(s) en rapport avec le logiciel en avant-première mais seulement dans la mesure nécessaire à la résolution de ce conflit.
- 3.2 Le Logiciel restreint vous est fourni « EN L'ETAT », il ne représente pas le LOGICIEL final développé par ABBYY et il peut contenir des bugs, des erreurs et d'autres problèmes qui pourraient provoquer des défaillances systèmes, d'autres défaillances ou des pertes de données. ABBYY décline toute garantie ou toute obligation de responsabilité envers vous, de quelque sorte qu'elle soit. **LORSQUE LA RESPONSABILITÉ NE PEUT PAS ÊTRE EXCLUE MAIS PEUT ÊTRE LIMITÉE, LA RESPONSABILITÉ TOTALE D'ABBY ET CELLE DE SES FOURNISSEURS DOIT ÊTRE LIMITÉE À UN MONTANT TOTAL DE CINQUANTE DOLLARS AMÉRICAINS (50 \$ U.S.) OU AU MONTANT TOTAL QUE VOUS AVEZ PAYE POUR LE LOGICIEL, SELON LE PLUS ÉLEVÉS DES DEUX MONTANTS.**
- 3.3 Le logiciel restreint dispose de fonctionnalités limitées, telles que des fonctionnalités limitées pendant une période donnée, et selon l'expiration des fonctionnalités autorisées (« expiration »), votre accès et capacité à utiliser le logiciel restreint seront désactivés. Dès l'expiration, vos droits concédés par ce CLUF s'annulent, sauf si vous vous êtes procuré une nouvelle licence auprès d'ABBY.
- 3.4 En ce qui concerne le logiciel restreint pour lequel il n'y a pas eu de version commerciale, ABBYY ne s'engage pas et ne garantit pas, n'a aucune obligation expresse ou implicite et vous reconnaissez qu'ABBY ne s'est pas engagée et n'a pas garanti que ce logiciel serait davantage développé ou qu'une version commerciale serait lancée ou mise à disposition dans le futur. ABBYY ne lancera pas sur le marché un produit logiciel similaire ou compatible avec ce logiciel. Par conséquent, vous reconnaissez que toute utilisation, que toute recherche ou que tout développement que vous effectuerez en rapport avec ce logiciel relèverait de votre seule et entière responsabilité.
- 3.5 Vous avez la possibilité de faire part à ABBYY de votre opinion dans le cadre du test et de l'utilisation du logiciel restreint, y compris les rapports d'erreur ou de bug (« Commentaire »), et de transférer intégralement et d'accorder le droit à ABBYY d'exploiter ces commentaires, ce qui inclut, mais sans s'y limiter, les droits d'utiliser, de publier et de divulguer les commentaires.
- 3.6 Termes et conditions de non divulgation
 - 3.6.1 Vous acceptez de ne pas révéler et convenez que toute information écrite, orale ou électronique qui vous aurait été divulguée par ABBYY en rapport avec le logiciel

restreint, toute information concernant la qualité du logiciel restreint ou la qualité des résultats acquis par le biais de l'utilisation du logiciel restreint, des commentaires et de toute information concernant des bugs, des erreurs et d'autres problèmes que vous auriez découverts dans le logiciel restreint sont confidentiels (« Documents confidentiels »).

- 3.6.2 Vous ne devez pas divulguer les Documents confidentiels. Le terme « divulguer » signifie afficher, décrire, copier, concéder en location-vente, prêter, louer, attribuer, transférer ou fournir un accès à un réseau ou autre, à des documents confidentiels reproduits sous toute forme, y compris les communications orales, à un tiers quel qu'il soit.
- 3.6.3 Vous devez prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher la divulgation des documents confidentiels et pour préserver leur confidentialité.
- 3.6.4 Vous êtes tenu d'informer rapidement ABBYY si vous prenez connaissance de toute divulgation de documents confidentiels. En cas de non-respect des termes et conditions décrits dans les articles 3.6.1 - 3.6.3 ci-dessus, vous devez dédommager ABBYY pour toute perte découlant d'une telle violation.
- 3.6.5 Dès réception de la version ultérieure du logiciel restreint ou dès la sortie commerciale publique de ce logiciel, que ce soit en tant que produit indépendant ou en tant qu'élément d'un produit comportant d'autres éléments, vous acceptez de renvoyer ou de détruire toutes les versions antérieures du logiciel restreint reçues de la part d'ABBYY.
- 3.6.6 Si le logiciel restreint vous a été fourni avec un autre contrat écrit, tel que le contrat mutuel de non-divulgence, votre utilisation du LOGICIEL est également régie par ledit contrat. Dans la mesure où aucun terme ou aucune condition d'un autre contrat écrit, tel que le contrat mutuel de non-divulgence, entre en conflit avec un autre terme ou une autre condition de ce CLUF, l'autre contrat écrit prévaut sur un tel autre terme ou une telle autre condition concernant le LOGICIEL mais uniquement dans la mesure nécessaire à la résolution du conflit.

4. LOGICIEL interdit à la revente

- 4.1 Si la mention « Revente interdite » (« Not for Resale » ou « NFR ») figure sur le LOGICIEL, nonobstant les autres dispositions du présent CLUF, vous ne pourrez utiliser le LOGICIEL qu'à des fins de démonstration, de vérification ou de test.

5. Mises à jour

- 5.1 Si le LOGICIEL est une mise à jour, vous devez détenir une licence pour la version précédente du LOGICIEL reconnue par ABBYY comme éligible pour une mise à jour afin d'utiliser le LOGICIEL.
- 5.2 Le LOGICIEL identifié en tant que mise à jour remplace ou complète le produit constituant la base de votre droit à la mise à jour.
- 5.3 Vous ne pouvez utiliser le produit mis à jour que conformément aux termes du CLUF fourni avec cette mise à jour.
- 5.4 Vous reconnaissez que les obligations qui incombent à ABBYY au niveau de la prise en charge de la version du LOGICIEL mis à jour prennent fin dès la mise à disposition de

la mise à jour.

6. Maintenance et support technique

- 6.1 Vous disposerez d'un accès à l'assistance technique, aux services de maintenance ou aux services professionnels associés au LOGICIEL (« Services d'assistance ») conformément aux conditions de la politique d'assistance actuellement appliquée par ABBYY.
- 6.2 Les Termes et conditions de la politique d'assistance d'ABBYY sont publiés sur le site Web d'ABBYY, www.abbyy.com. ABBYY se réserve le droit de modifier cette politique à tout moment, sans notification préalable.
- 6.3 Outre les termes et conditions, ABBYY applique des politiques d'assistance spécifiques à des régions particulières pouvant être régies par des contrats distincts.
- 6.4 Tout code logiciel supplémentaire et tout composant du LOGICIEL fournis dans le cadre des Services d'assistance sont à considérer comme faisant partie intégrante du LOGICIEL et sont soumis aux termes et conditions du présent CLUF.
- 6.5 Pour pouvoir bénéficier des Services d'assistance, vous pourriez être invité à fournir à ABBYY des informations sur les caractéristiques de votre matériel, le numéro de série de votre LOGICIEL, ainsi que certaines données personnelles, par exemple votre nom, le nom de votre entreprise (le cas échéant), votre adresse, votre numéro de téléphone et votre adresse électronique. ABBYY est autorisée à utiliser les informations susmentionnées comme stipulé dans l'article 14.4 du présent CLUF.

7. Garantie limitée

- 7.1 ABBYY agit en tant que représentant, garant et détenteur de tous les droits, de tous les pouvoirs, de la capacité juridique et de l'autorité d'attribution de licences et de distribution du LOGICIEL, y compris pour les images, les photos, les animations, les composants audio et vidéo, la musique, le texte et les applications supplémentaires incorporées au LOGICIEL, ainsi que pour les documents imprimés qui l'accompagnent et pour toutes les copies du LOGICIEL.
- 7.2 Si la législation du pays dans lequel vous avez obtenu (acheté) le LOGICIEL l'exige, ABBYY garantit que les supports sur lesquels le LOGICIEL est fourni, le cas échéant, sont exempts de défauts matériels ou de malfaçons, uniquement sous réserve d'une utilisation normale et uniquement pendant la période minimale définie par la législation du pays dans lequel le LOGICIEL a été obtenu (acheté) et à compter de la date d'obtention (d'achat) du LOGICIEL. Si vous avez obtenu (acheté) le LOGICIEL dans les pays définis à l'article 12.6, cette période sera de trente (30) jours à compter de la date d'obtention (d'achat).
- 7.3 Nonobstant les garanties expresses stipulées ci-avant dans cette section, le LOGICIEL, y compris toute mise à niveau ou mise à jour, vous sera fourni « EN L'ETAT », et ABBYY n'offre aucune garantie d'aucune sorte, notamment aucune garantie implicite de valeur commerciale ou d'adaptabilité à un usage particulier. ABBYY ne garantit pas et n'est pas en mesure de garantir les performances ni les résultats obtenus par l'utilisation du LOGICIEL.
- 7.4 Sauf en cas de garantie, de condition, de représentation ou de terme ne pouvant être exclu(e) ou limité(e) par la loi en vigueur dans votre juridiction, ABBYY n'offre aucune

garantie, aucune condition, aucune représentation ou aucun terme (expresse ou implicite, que ce soit par droit statutaire, légal, coutumier, d'usage ou autre) d'aucune sorte, ce qui inclut, sans limitation, les garanties, conditions, représentations ou termes de non transgression des droits de tiers, de commercialisation, d'intégration, de qualité satisfaisante ou d'adéquation à un objectif particulier. ABBYY ne garantit pas non plus que le LOGICIEL est exempt d'erreurs, qu'il répondra à vos besoins ou qu'il fonctionnera correctement en cas d'utilisation avec d'autres logiciels ou éléments matériels. Tous les risques afférents à la qualité et aux performances du LOGICIEL vous incombent entièrement.

- 7.5 ABBYY n'offre aucune garantie vis-à-vis des produits logiciels tiers fournis avec le LOGICIEL.

8. Limitation de responsabilité

- 8.1 ABBYY ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable des dommages, de l'interruption d'une activité commerciale, de la perte d'informations commerciales ou autres, de toute réclamation ou dépense, de dommages consécutifs, indirects, incidents d'aucune sorte, de toute perte de bénéfices résultant de ou liée à l'utilisation du LOGICIEL, de dommages causés par d'éventuelles erreurs (d'impression par exemple) dans le LOGICIEL, même dans l'éventualité où un représentant d'ABBYY aurait été prévenu par un tiers de la possibilité de tels/telles pertes, dommages, réclamations ou dépenses. Les limitations et exclusions citées auparavant s'appliquent dans la limite autorisée par la loi en vigueur dans votre juridiction. La seule et entière responsabilité d'ABBYY dans le cadre du ou associée au présent CLUF sera limitée au montant versé (le cas échéant) lors de l'achat du LOGICIEL.

9. Limitations pour les utilisateurs résidant en Allemagne ou en Autriche.

- 9.1 Si vous vous êtes procuré votre copie du LOGICIEL en Allemagne ou en Autriche et résidez habituellement dans un de ces pays, conformément au droit allemand, ABBYY garantit les fonctionnalités du LOGICIEL énoncées dans sa documentation (les « fonctionnalités convenues ») durant la période de garantie limitée à compter de la réception de la copie du LOGICIEL, dans le cadre d'une utilisation respectant la configuration matérielle recommandée. L'expression « période de garantie limitée » employée dans le présent article correspond à un (1) an pour un professionnel ou une personne morale, et à deux (2) ans pour un particulier. Toute variation non substantielle des fonctionnalités convenues ne sera pas considérée et ne constitue pas un droit de garantie. Cette garantie limitée ne s'applique pas aux LOGICIELS fournis gratuitement, notamment aux mises à jour, aux pré-versions, aux versions d'« essai », aux échantillons de produits, aux copies du LOGICIEL dont la revente est interdite (« Not for Resale » (« NFR »)) et au LOGICIEL modifié par vos soins dans la mesure où ces modifications sont à l'origine des défaillances. Pour déposer une réclamation au cours de la période de garantie limitée, vous devez, à vos frais, renvoyer le LOGICIEL accompagné de sa preuve d'achat à l'endroit où vous vous l'êtes procuré. Si les fonctionnalités du LOGICIEL divergent de manière substantielle de celles convenues, ABBYY est autorisée (à des fins de nouvelles performances et à sa seule discrétion) à réparer ou remplacer le LOGICIEL. Si cela échoue, vous êtes en droit de demander une réduction du prix d'achat (réduction) ou l'annulation du contrat d'achat (résiliation). Pour plus d'informations sur la garantie, veuillez contacter le service clientèle d'ABBYY en Allemagne : ABBYY Europe GmbH, 300 Landsberger strasse, 80687 Munich, tél. : +49 89 69 33 33 0, fax : +49 89 69 33 33 300.

9.2 Si vous vous êtes procuré le LOGICIEL en Allemagne ou en Autriche et résidez habituellement dans un de ces pays :

9.2.1 Sous réserve des dispositions de l'article 9.2.2, la responsabilité statutaire d'ABBY vis-à-vis des dommages sera limitée de la manière suivante : (i) ABBY ne sera tenue responsable que des dommages raisonnablement prévisibles lors de l'entrée d'entente d'achat contractuelle en matière de dommages causés par une légère violation par négligence d'une obligation contractuelle relative au matériel mais (ii) ABBY ne sera pas tenue responsable des dommages causés par une légère violation par négligence d'une obligation contractuelle non liée au matériel.

9.2.2 La limitation de responsabilité stipulée à l'article 9.2.1 ne sera pas applicable aux responsabilités statutaires obligatoires, en particulier, à la responsabilité entrant dans le cadre du droit allemand de la responsabilité du fait des produits, à la responsabilité liée à la prise en charge d'une garantie spécifique ou à la responsabilité des blessures corporelles infligées de manière volontaire.

9.2.3 Vous êtes tenu(e) de prendre toutes les mesures raisonnables afin d'éviter ou de minimiser tout dommage, notamment de réaliser des copies de sauvegarde du LOGICIEL et de vos données informatiques entrant dans le cadre des dispositions de ce CLUF.

10. Limitations du LOGICIEL obtenu aux États-Unis

10.1 **Utilisation gouvernementale.** Si le Gouvernement des États-Unis ou une quelconque agence gouvernementale américaine utilise ce LOGICIEL, les conditions supplémentaires suivantes s'appliquent : (1) le LOGICIEL est classé « Logiciel informatique restreint », comme défini dans la clause 52.227-14 « Droits généraux des données » des Réglementations d'acquisition fédérales ; et (2) toute utilisation, reproduction ou divulgation par le Gouvernement américain est soumise aux restrictions stipulées dans le sous-paragraphe (c)(1)(ii) de la clause DFARS 252.227-7013 « Droits des données techniques et logiciels informatiques ».

10.2 **Règles sur l'exportation.** Le LOGICIEL ne doit pas être exporté ou ré-exporté si son exportation entraîne la violation des dispositions juridiques en matière d'exportation du pays dans lequel ce LOGICIEL a été acheté ou autrement obtenu. En outre, vous déclarez et garantissez qu'il ne vous est pas interdit de recevoir ce LOGICIEL conformément aux lois en vigueur.

11. Technologies tierces

11.1 **Autres technologies sous licence.** Ce LOGICIEL est utilisé sous licence des brevets américains suivants : brevets N° 5 490 216

12. Droit en vigueur

12.1 Si vous vous êtes procuré le LOGICIEL aux États-Unis, au Canada, au Mexique, au Belize, au Costa Rica, au Salvador, au Guatemala, au Honduras, sur l'île de Montserrat, au Nicaragua, au Panama, sur les îles Turques-et-Caïques, sur les îles Vierges ou à Taïwan, ce CLUF sera régi et interprété conformément à la législation en vigueur dans l'état de Californie (États-Unis). Quant aux litiges qui pourraient résulter de ce CLUF et/ou de ce LOGICIEL, vous acceptez de vous soumettre aux lois et aux juridictions fédérales exclusives et/ou aux cours d'état du comté de Santa Clara, dans l'État de

Californie. Pour éviter toute ambiguïté, si vous avez obtenu le LOGICIEL aux États-Unis, vous vous êtes procuré (acheté) le LOGICIEL auprès d'ABBYY USA Software House Inc.

- 12.2 Si le LOGICIEL est obtenu au Japon, le présent CLUF doit être régi et interprété conformément aux lois du Japon et les parties acceptent de se soumettre aux juridictions exclusives de la Cour du district de Tokyo, Japon.
- 12.3 Si le LOGICIEL a été acheté en Autriche, en Belgique, au Danemark, en Finlande, en France, en Allemagne, en Italie, au Luxembourg, aux Pays-Bas, au Portugal, en Espagne, en Suède ou dans tout autre État membre de l'Union européenne, à l'exception de Malte, de la Grèce et de Chypre, non mentionné à l'article 12.4, 12.6 ou 12.7 de ce CLUF, ou encore en Suisse, en Norvège, en Islande ou au Liechtenstein, ce CLUF sera régi et interprété conformément au droit substantif de Munich, Allemagne. La République Fédérale d'Allemagne exercera sa juridiction exclusive sur tous les litiges liés au présent CLUF.
- 12.4 Si le LOGICIEL a été acheté au Royaume-Uni, en Irlande du Nord ou en République d'Irlande, ce CLUF sera régi et interprété conformément à la législation d'Angleterre et du Pays de Galles et les parties acceptent de se soumettre aux juridictions exclusives des cours d'Angleterre et du Pays de Galles.
- 12.5 Si le LOGICIEL est obtenu en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, à l'Île Christmas, aux Îles Cocos, aux Îles Cook, aux Fidji, à Niue, à l'Île Norfolk ou à Tokelau, le présent CLUF doit être régi et interprété conformément aux lois de l'État de Nouvelle-Galles du Sud, Australie et les parties acceptent de se soumettre aux juridictions exclusives des tribunaux fédéraux ou provinciaux de l'État de Nouvelle-Galles du Sud.
- 12.6 Si le LOGICIEL a été acheté en Russie, en Biélorussie, au Kazakhstan ou dans tout autre pays de la CEI, à l'exception de l'Ukraine et de la Moldavie, ou si Vous vous êtes procuré le LOGICIEL en Géorgie, Lettonie, Lituanie ou en Estonie, ce CLUF sera régi et interprété conformément au droit substantiel appliqué en Fédération de Russie.
- 12.7 Si le LOGICIEL a été acheté en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, en Croatie, en République Tchèque, en Hongrie, en Israël, en Géorgie, en Irak, en Macédoine, en Pologne, en Roumanie, en Slovaquie, en Slovénie, en Turquie, en Serbie, au Monténégro, en Ukraine ou en Moldavie, le présent CLUF sera régi et interprété conformément à la législation d'Ukraine sauf si le LOGICIEL a été acquis par la personne ayant le statut de client conformément au code civil polonais. La législation polonaise s'applique à ces clients.
- 12.8 Si l'article 12.7 s'applique et si Vous êtes une entité ou un entrepreneur individuel (une personne qui commercialise seule sans avoir recours à la structure d'une entreprise ou à des partenaires et qui porte seule l'entière responsabilité de ses activités commerciales), tout litige, controverse ou divergence d'opinion résultant de ou concernant le CLUF sera résolu par arbitrage dans le respect des règles et procédures d'arbitrage de l'organisme d'arbitrage du commerce international de la Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Ukraine, conformément à son ordonnance. Le jugement délivré par la Cour mentionnée ci-dessus sera définitif et l'exécution sera obligatoire pour les deux parties. Si l'article 12.7 s'applique et si Vous êtes un particulier, la cour du district de Shevchenkivskyi, Kiev, Ukraine, aura la juridiction exclusive sur tous les litiges relatifs à ce CLUF.

- 12.9 Si l'article 12.6 s'applique et si Vous êtes une entité ou un entrepreneur individuel (une personne qui commercialise seule sans avoir recours à la structure d'une entreprise ou à des partenaires et qui porte seule l'entière responsabilité de ses activités commerciales), la Cour fédérale Arbitrazh de Moscou, Fédération Russe, exercera sa juridiction sur tous les litiges en rapport avec ce CLUF. Si l'article 12.6 s'applique et si Vous êtes un particulier, la cour du district de Kuzminsky, Moscou, Fédération russe, aura la juridiction exclusive sur tous les litiges relatifs à ce CLUF.
- 12.10 Dans les cas décrits aux articles 12.1 - 12.7, ce CLUF ne sera pas régi par la législation sur les conflits de lois en vigueur dans une quelconque juridiction, ni par la convention des Nations unies sur les contrats relatifs au commerce international de biens, qui ne saurait s'appliquer à la présente licence.
- 12.11 Si le LOGICIEL a été obtenu (acheté) dans un pays autre que les pays spécifiés aux articles 12.1 - 12.7, ce CLUF sera régi et interprété conformément au droit substantif du pays où vous avez obtenu (acheté) le LOGICIEL.

13. Résiliation

- 13.1 Sauf en cas d'accord entre vous et ABBYY dans un contrat écrit distinct ou en cas d'indication contraire figurant dans le CLUF, le présent CLUF est applicable tant que la loi applicable l'autorise. Dans la mesure où la loi applicable exige une déclaration de la période d'expiration pour ce CLUF, ce CLUF durera aussi longtemps que la loi en vigueur l'autorise, mais dans tous les cas, au moins pendant toute la durée du copyright du LOGICIEL.
- 13.2 Sans préjudice de tous les autres droits, ABBYY peut résilier le présent CLUF si vous n'en respectez pas les termes et conditions. Dans ce cas, vous devez détruire tous les exemplaires du LOGICIEL et tous ses composants, et désinstaller le LOGICIEL de vos ordinateurs.
- 13.3 Vous pouvez résilier ce CLUF en détruisant tous les exemplaires du LOGICIEL et tous ses composants, et en désinstallant le LOGICIEL.
- 13.4 Une telle résiliation ne vous décharge pas de votre obligation de payer le LOGICIEL. Les sections 2, 3.6, 8, 9, 10, 11 paragraphes 7.2 - 7.5, 14.1, 14.2, 14.4, 14.6, 14.7 subsistent après la résiliation ou l'expiration du présent CLUF quelle qu'en soit la cause ; toutefois, ceci n'implique pas, ni ne crée le droit de continuer à utiliser le LOGICIEL après la résiliation ou l'expiration de ce CLUF.

14. Divers

- 14.1 Tous les droits relatifs au titre et à la propriété intellectuelle du LOGICIEL et du contenu externe au LOGICIEL mais pouvant être consulté à partir de ce dernier, appartiennent aux propriétaires des contenus respectifs et peuvent être protégés par copyright ou par d'autres lois et traités internationaux sur la propriété intellectuelle. Ce CLUF ne vous accorde aucun droit relatif à une telle propriété intellectuelle.
- 14.2 Le LOGICIEL contient des secrets industriels et des informations confidentielles qui sont la propriété d'ABBYY et de tiers, et il est protégé par les lois sur le copyright, ce qui inclut, sans limitation, les lois sur les copyrights en Russie et les traités internationaux ainsi que les lois en vigueur dans le pays où le logiciel est utilisé ou obtenu.
- 14.3 ABBYY peut vous fournir des documents imprimés, y compris le guide d'utilisation.

- 14.4 Au cours de l'activation, de l'installation, du fonctionnement, de l'enregistrement et/ou du support technique et de la maintenance du LOGICIEL, il peut vous être demandé de fournir à ABBYY certaines informations personnelles (telles que votre nom, adresse, adresse e-mail, numéro de téléphone). Si vous choisissez de ne pas nous fournir vos informations personnelles, vous ne serez pas en mesure de bénéficier du support technique ou de la maintenance du LOGICIEL mis à la disposition des clients d'ABBYY qui fournissent leurs informations personnelles, si la transmission des informations personnelles est essentielle pour vous octroyer le support technique ou la maintenance du LOGICIEL ou est une condition requise pour ce support technique ou cette maintenance du LOGICIEL et ne va pas à l'encontre des dispositions légales applicables. Par exemple, pour vous faire bénéficier du support technique, ABBYY doit traiter votre adresse e-mail ou votre numéro de téléphone aux fins de la communication avec vous. Vous acceptez de ne pas fournir davantage d'informations personnelles que requises par ABBYY ou un partenaire d'ABBYY, et acceptez que vos informations personnelles soient traitées (ce qui inclut, mais sans s'y limiter, la collecte et/ou autres utilisations) par ABBYY et/ou ses filiales ou les Partenaires d'ABBYY conformément à la loi en vigueur et à condition que la confidentialité des données et que la sécurité des données soient préservées si la loi applicable l'exige. Toute information personnelle que vous fournissez à ABBYY ou à ses filiales ou aux partenaires d'ABBYY sera stockée et utilisée strictement par ABBYY et ses filiales ou par les partenaires d'ABBYY et ne sera divulguée à aucun tiers, à moins que cela ne soit exigé par la loi applicable. Tous les dossiers personnels seront traités uniquement en vue de remplir les obligations incombant à ABBYY conformément au présent CLUF.
- 14.5 Le LOGICIEL peut se connecter de manière périodique au serveur sécurisé ABBYY via Internet pour vérifier le statut du LOGICIEL ou télécharger des mises à jour et des informations techniques indispensables pour le fonctionnement du LOGICIEL. ABBYY prendra des mesures raisonnables dans le but qu'aucune information personnelle Vous concernant ou Votre Ordinateur, ne soit transférée pendant ces connexions.
- 14.6 Il se peut qu'ABBYY vous envoie des courriers électroniques contenant des actualités concernant le produit et la société, des informations concernant les offres spéciales, des conseils pour l'utilisation du produit et d'autres informations relatives au produit et à l'entreprise si vous avez accepté de recevoir de telles informations. Vous pouvez à tout moment supprimer votre adresse électronique de liste de diffusion d'ABBYY.
- 14.7 Si toute plainte ou toute poursuite est engagée contre vous en rapport avec une utilisation illégale du LOGICIEL, vous devez en informer ABBYY sous trois (3) jours à compter du moment où vous en avez été averti. Vous devez mener toutes les actions nécessaires pour donner à ABBYY la possibilité de prendre part aux audiences desdites plaintes ou poursuites au tribunal et pour fournir les informations nécessaires au règlement des plaintes ou poursuites correspondantes au plus tard sept (7) jours à compter du moment où vous en avez reçu la demande de la part d'ABBYY.
- 14.8 La compensation prévue par ce CLUF est le prix de la licence établi par ABBYY ou par un partenaire ABBYY et est payable conformément aux procédures de paiement établies. Il se peut aussi qu'elle soit incluse dans la valeur de l'équipement ou du matériel que vous avez obtenu ou qu'elle fasse partie du montant que vous versez pour la version complète du LOGICIEL. Si vous êtes un particulier, il se peut que ce CLUF soit gratuit.
- 14.9 Si une partie de ce CLUF est considérée non avenue ou non exécutoire, cela n'aura aucune incidence sur la validité de l'ensemble du CLUF, qui conservera sa force exécutoire conformément aux conditions prescrites.

